

Mise en application des principes généraux de droit dans le quotidien professionnel (FORBV2)

Code du module	FORBV2
Unité capitalisable	Contribution aux processus commerciaux (PRCOM)
Méthodes d'évaluations fixes	1
Métier / Profession	Agent de voyages
Diplôme / Certificat	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation	Entretien professionnel, Evaluation continue des compétences, Portfolio

Grille d'évaluation du module en entreprise

1	L'apprenti est capable de tenir compte des principes généraux du droit dans son travail.
	Sélective
	Indicateurs
	L'apprenti connaît les principes généraux du droit. L'apprenti connaît les formes de sociétés courantes de même que leurs principales caractéristiques. L'apprenti tient compte des principes généraux du droit dans le cadre de son travail.
	Socles
	L'apprenti a correctement identifié la forme de société de sa propre entreprise. L'apprenti a tenu compte des principes généraux du droit dans le cadre de l'accomplissement de ses missions.

2

L'apprenti est capable d'identifier les différents éléments de son contrat d'apprentissage ainsi que sa portée sur le plan de ses activités.

Sélective

Indicateurs

L'apprenti explique le contrat de travail. L'apprenti connaît les droits et les obligations résultant du contrat de travail. L'apprenti connaît les dispositions légales indiquées en cas d'arrêt maladie et d'absence. L'apprenti connaît les jours fériés et de congé légaux et il connaît ses droits en la matière. L'apprenti connaît les délais légaux en matière de résiliation. L'apprenti connaît la durée de la période d'essai indiquée dans le contrat d'apprentissage.

Socles

L'apprenti dispose du contrat de travail. L'apprenti a correctement expliqué les droits et les obligations résultant du contrat de travail. L'apprenti a expliqué les dispositions légales indiquées en cas d'arrêt-maladie et d'absence de même que les conséquences en cas de non-respect de ces dispositions de manière appropriée et en respectant les termes du contrat de travail. L'apprenti a expliqué les délais légaux en matière de résiliation, il a désigné les jours fériés et de congé légaux et il a déterminé la durée de la période d'essai de manière appropriée.

3

L'apprenti est capable d'appliquer les conditions de voyage dans le cadre d'un cas donné.

Sélective

Indicateurs

L'apprenti explique les conditions de voyage des différents opérateurs. L'apprenti applique les conditions de voyage des différents opérateurs.

Socles

L'apprenti a correctement et intégralement expliqué les conditions de voyage des différents opérateurs. L'apprenti a correctement et intégralement appliqué les conditions de voyage des différents opérateurs.

4

L'apprenti est capable de gérer son carnet d'apprentissage de manière régulière et structurée et d'y traiter les thèmes relatifs à son apprentissage.

Sélective

Indicateurs

L'apprenti fait des notes régulières quant aux thèmes liés à son apprentissage. L'apprenti documente les thèmes de manière à pouvoir y prendre recours à un moment ultérieur. L'apprenti veille à ne pas tarder les inscriptions relatives à un thème donné actuel.

Socles

Le carnet d'apprentissage est tenu de manière soignée, structurée et régulière. L'apprenti rédige trois rapports par semestre.

5

L'apprenti est capable de se concerter avec ses collaborateurs au sujet des tâches qui lui sont confiées.

Sélective

Sociale et personnelle

Indicateurs

Les tâches à effectuer sont discutées en équipe. L'apprenti accepte les commentaires de ses collègues et il en tient compte.

Socles

L'apprenti s'est concerté avec les autres intervenants au sujet des tâches à assumer. L'apprenti a accepté les conseils et il en a tenu compte.

6

L'apprenti est capable de participer de manière coopérative à l'accomplissement de missions de travail communes.

Sélective

Sociale et personnelle

Indicateurs

Les missions de travail communes sont discutées en équipe.

Un plan de travail est établi.

Les tâches sont réparties en vue du traitement ultérieur. L'apprenti assume les tâches qui lui sont confiées.

Socles

L'apprenti a produit un plan de travail.

La répartition des tâches a été clairement définie. L'apprenti a assumé les tâches qui lui étaient confiées d'une manière soignée et consciencieuse.

7

L'apprenti est capable d'assumer les tâches qui lui sont confiées d'une manière soignée et responsable.

Sélective

Sociale et personnelle

Indicateurs

L'apprenti organise les étapes de travail pour les tâches qui lui sont confiées. L'apprenti contrôle l'intégralité et la conformité des travaux effectués de manière autonome.

Socles

L'apprenti a organisé les étapes de travail de manière cohérente. L'apprenti a assumé ses tâches avec soin. L'apprenti a contrôlé les tâches effectuées d'une manière autonome et consciencieuse.

Nombre de compétences sélectives à évaluer: 1/7

Nombre de compétences obligatoires à évaluer: 0

